



F.S.U.

Déclaration préalable au CTA du 18/01/18

La préparation de rentrée est marquée au niveau national par une stabilité des moyens d'enseignement, couplée avec une priorité affichée au 1^{er} degré. C'est donc un transfert de moyens qui s'opèrera à la rentrée, du 2nd degré vers le 1^{er}.

Dans le premier degré la dotation ministérielle est néanmoins catastrophique pour notre académie : 89 postes ! Nous avons cru tout d'abord qu'il manquait le chiffre des centaines, mais non ! Pour mémoire nous avons 136 postes l'an dernier et 180 l'année précédente. Ces dotations étaient déjà largement insuffisantes à l'époque, elles ont à peine permis d'accompagner la hausse démographique de la Haute-Garonne. Aujourd'hui, la dotation que vous allez répartir entre les départements ne correspond même pas au nombre de postes qui seraient nécessaires pour dédoubler les CP et CE1 en REP+ et en REP. Nous estimons en effet qu'il faudrait une centaine de postes pour permettre d'assurer, sans redéploiements, les mesures dans l'éducation prioritaire. La mise en place des CP à 12 se révèle donc être un écran de fumée masquant à l'opinion publique la dégradation générale des conditions d'enseignement. A cela il faut ajouter les postes nécessaires pour accompagner la hausse démographique de la Haute-Garonne. Au final, ce département se retrouvera malgré tout sous doté alors que les départements les plus ruraux de l'académie vont perdre des emplois. Cela se traduira sur le terrain par des fermetures de classes, des refus d'ouvertures pourtant indispensables, des moyens de remplacement insuffisants, des RASED toujours à l'agonie, une formation continue en jachère et les dispositifs « plus de maîtres que de classe » réduits à minima !

La baisse de la démographie dans certains départements devrait être l'occasion d'améliorer le qualitatif dans et autour des écoles. Pour la FSU, l'école, les élèves et ses personnels ont besoin d'un tout autre investissement : nous estimons à plusieurs centaines le nombre de postes qui seraient nécessaires pour transformer radicalement les conditions d'enseignement pour les élèves et les conditions de travail des personnels.

Dans le second degré, le Ministère a concrétisé son refus d'augmenter les moyens par la réduction de 2600 unités les postes offerts aux concours pour la session 2018 (soit -20%). Contrairement à ce qu'il avait affirmé à l'automne, la répartition des postes au concours montre qu'il ne s'agit pas d'une suppression des postes qui n'avaient pas trouvé de lauréats par manque de candidats les années passées.

Alors que la pénurie est déjà installée dans de nombreuses disciplines, en réduisant les postes offerts dans certaines qui bénéficient encore d'un vivier suffisant, le Ministère envoie un signal très négatif aux étudiants de ces disciplines, prenant le risque d'une nouvelle extension de la pénurie. La FSU estime qu'il y a urgence à instaurer des pré-recrutements que de plus en plus d'organisations réclament maintenant, reprenant en cela ses analyses. Sans cela, et au-delà des mesures locales de refus de temps partiels qui s'étendent à la rentrée et ne régleront rien, il ne reste plus qu'une réduction de l'offre de formation pour contenir les effets de cette pénurie. Cette voie de renoncement semble être le fil directeur du Ministre, qui prépare une attaque en règle des horaires en lycée et de sa structure.

Dans notre académie et pour le 2nd degré, l'attribution de + 51 ETP pour une augmentation prévue d'effectifs de + 1709 élèves, ne permettra donc pas d'absorber la hausse démographique au même niveau qu'à la rentrée 2017, qui avait déjà vu une dégradation des taux d'encadrement. Si nous notons avec satisfaction la baisse du volume des heures supplémentaires, nous ne voyons pas clairement la compensation de cette baisse en heures-postes, et craignons donc que cette baisse ne cache en réalité la suppression de dédoublements.

Sans doute pour éviter de multiplier les provocations envers les collègues des lycées, vous avez, dans notre académie, fait le choix de préserver au maximum les lycées pour la rentrée 2018. Cette illusion que les évolutions de lycée ne réduiront pas leur moyens, ne tardera pas à se dissiper après la rentrée 2018, nous en sommes certains.

Par contre-coup, ce sont les collèges les grands perdants en termes de dotation, la réforme des collèges de 2016 permettant d'y récupérer des moyens, au contraire des promesses du quinquennat Hollande, et des annonces du ministre actuel sur des assouplissements permettant le maintien des bilangues, du latin, etc.

Ce sont eux qui financent indirectement, par la réduction drastique de leurs moyens, le nécessaire élargissement de la carte des formations. La réalité, c'est que l'autonomie nouvelle accordée aux collèges va s'y transformer en bataille de chiffonniers pour dégager de quoi assurer des enseignements diversifiés et quelques groupes à effectifs réduits, dans un contexte général d'alourdissement des effectifs par classe. Concernant les collèges relevant ou proches du périmètre de l'Education Prioritaire, nous avons constaté l'an passé des écarts importants dans les dotations, d'un établissement à l'autre, et d'un département à l'autre, avec au passage des effets de seuil importants. Nous souhaitons donc que l'échelon académique définisse en la matière une politique uniforme sur l'académie, et en assure la transparence. Nous sommes prêts à travailler sur ces dossiers dans le cadre d'un groupe de travail, ainsi que nous vous l'avons déjà indiqué dans un courrier l'automne.

La dotation en moyens enseignants accordée par le ministère ne suffisant pas à couvrir la hausse des effectifs, c'est l'utilisation de moyens dévolus à des remplacements – dont il est ainsi programmé qu'ils ne seront pas assurés - qui abonde artificiellement cette trop faible dotation. La carte des formations révèle l'étendue de la misère : vous présentez à l'avis de ce CTA une série de mesures d'ajustements comptables (souvent une baisse des capacités d'accueil) pour tenter de sauver a minima une partie de la carte des formations présentée en décembre, et que nous avons déjà jugée à la fois insuffisante au regard des besoins et peu crédible. La politique "en marche" confine donc en matière éducative - au mieux - à du "sur place". S'il reste une chose qui est en marche, c'est donc bien le renoncement à un système éducatif ambitieux et amélioré pour les usagers et ses agents !

Les documents de travail font apparaître la création de deux postes de documentalistes pour les nouveaux établissements. Cette dotation de poste de documentation est insuffisante, puisque dans notre académie, 16 collèges (hors cité scolaire) ne fonctionnent qu'avec un demi-poste, ce qui n'est pas une situation pédagogiquement viable - sauf à considérer que la fonction de professeur documentaliste ne serait que le supplément d'âme des projets pédagogiques locaux. Cela conduit à des taux d'encadrements allant jusqu'à 680 élèves pour des collèges avec un seul demi-poste, et génère un fonctionnement tout à fait insatisfaisant d'un CDI. Il est pour nous crucial de remédier à cette situation, et ce sans rentrer dans des logiques de redéploiement où les réponses aux besoins des uns se feraient aux dépens des autres.

Les services administratifs, qui auraient eux-aussi légitimement droit à des moyens supplémentaires pour suivre la courbe des effectifs d'élèves, perdront une nouvelle fois des postes à la rentrée. C'est un mouvement d'érosion continue, qui affaiblit, année après année, la capacité des services à fonctionner normalement, et qui fait peser sur les agents tout le poids de la dégradation de leurs conditions de travail.

*

* *

Concernant la mise en place du dispositif Parcours Sup, nous avons déjà pointé dans cette instance les risques pour nos collègues, leurs élèves et leurs familles, d'une mise en place dans le brouillard le plus complet. Les propos rassurants du CSAIO en décembre ne trouvent aucun écho sur le terrain : les formations dispensées aux collègues n'ont pas dépassé le stade des éléments de calendrier et d'ergonomie de l'outil numérique, et les collègues ont été placés en position de producteurs de ressources pour les collègues, familles et élèves, alors qu'il s'agit de missions qui ne sont pas les leurs. Derrière ce changement de procédure se met en place une sélection à l'entrée de l'université qui ne dit pas - pas encore - son nom. Il s'agit en outre de substituer les professeurs des lycées aux PsyEN par transfert de mission, et de leur imposer d'assumer une fonction de censeur et/ou de devin quant à l'avenir de leurs élèves, ce qui est déontologiquement scandaleux : les conseils de classe ne sont l'incarnation ni d'Anubis, ni de madame Irma !

Enfin, la situation du Lycée Gallieni de Toulouse nous préoccupe particulièrement, d'autant qu'un des aspects des revendications de nos collègues en termes de moyens aurait peut-être pu trouver un début de réponse dans le cadre que nous avons maintes fois réclamé ici depuis près de 2 ans : une réflexion académique sur le périmètre des lycées pouvant relever de l'Education Prioritaire. Que ne nous avez-vous écoutés !

Il est outre insupportable pour les collègues, et désastreux pour l'Education nationale, que la communication institutionnelle sur le sujet donne l'impression au grand public que l'institution rejette tous les torts sur nos collègues, et se lave les mains des problèmes qu'ils rencontrent au quotidien sur le terrain, en déplorant leurs mobilisations, et les abandonnant publiquement à leurs difficultés. Il est vrai que tout allait très bien dans cet établissement, et qu'il eût été préférable de perpétuer le mythe ...

Nous vous alertons aujourd'hui sur la situation du LP Guynemer, et vous demandons réagir rapidement avant que la situation n'y dégénère comme au LP Galliéni.